

FICHE TECHNIQUE de la salle

EDOUARD HERRIOT

PALAIS DE LA MUTUALITE

1 bis place Antonin Jutard, 69003 Lyon

Service des Salles Municipales
& Locaux Syndicaux
MAJ du 01/01/2022



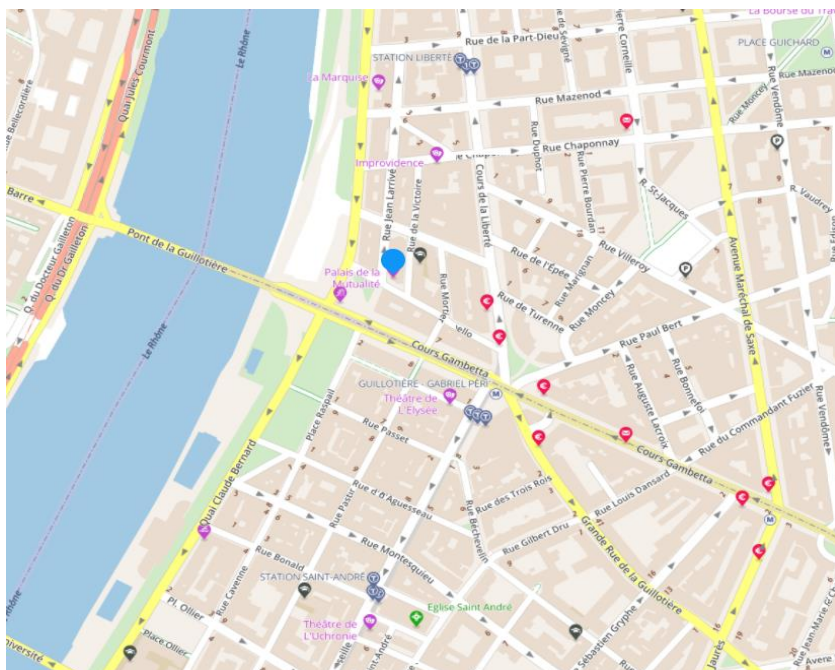
Informations Générales

- **Contact pour toute démarche de location :**
Ville de Lyon / Direction Centrale de l'Immobilier,
Service des Salles Municipales & Locaux Syndicaux,
11 rue du Griffon, Lyon 1er (Adresse postale : 69205 Lyon Cedex 01)
Accueil :
04 72 10 38 21 (du lundi au vendredi 9h00/13h00 sans RV – 14h00/17h00 sur RV)
Email : salles.municipales@mairie-lyon.fr
- **Contacts pour toute information :**

Salle : Mehdi FATNASSI, RESPONSABLE DE LA SALLE
Tel : 04 78 60 88 58 / 06 15 52 70 33
Email : mehdi.fatnassi@mairie-lyon.fr
Technique : Frédéric TERRAS, RESPONSABLE TECHNIQUE SON, LUMIERE
Tel : 04 72 10 54 84 / 06 16 81 40 05
Email : frederic.terras@mairie-lyon.fr
- **Plan de masse – accès salle :**

Entrée du public et des artistes :

- La salle Edouard Herriot se situe au rez-de-chaussée du Palais de la Mutualité comprenant des locaux associatifs et des services administratifs.
- Accès public & artistes au 1 bis place Antonin Jutard, dans le **Palais de la Mutualité**.
- Métro Hôtel de ville Ligne D, tram T1, ligne 12 (arrêt Guillotière, Gabriel Péri)
- Parking : Fosse aux ours - Quai Victor Augagneur (3') - rue de la Victoire (places PMR)



Accès techniques (Chargement et déchargement)

- Accès direct à l'arrière scène par un escalier **rue Aimé Collomb** (arrière du bâtiment).
- Nombre de places limité : dans le cas de plusieurs gros véhicules, une rotation est à gérer par l'organisateur.

Conditions de mise à disposition de la Salle :

Les conditions de mise à disposition de la salle sont décrites dans le règlement général du Service des Salles Municipales et le Règlement Intérieur particulier de la Salle.

Le personnel de la Ville de Lyon est composé de régisseurs de salles et de régisseurs son et lumière.

Les régisseurs de salles : ont pour mission d'assurer l'ouverture et la fermeture de l'établissement, l'accueil de l'organisateur, la préparation, la propreté et la surveillance du bâtiment et de ses équipements et de garantir le respect des règles de sécurité ERP pendant la présence de tout public.

Les régisseurs ne déchargent pas le matériel de l'organisateur et ne participent pas au montage/démontage (hormis manipulation des machineries de scène, perches et ponts motorisés).

Il appartient à l'organisateur de gérer les relations avec les artistes, les techniciens ou le public.

Que le contractant soit un professionnel du spectacle ou non, les régisseurs de salle mettent les équipements mobiliers (tables, chaises, praticables, pupitre orateur) à disposition de ce dernier qui en assure l'installation, sous leur contrôle.

Les régisseurs son et lumière : participent à la mise en œuvre des dispositifs techniques des salles nécessaires à la conduite et la sécurité d'un spectacle. Ils assurent l'alimentation et la sécurité électrique du bâtiment pendant les manifestations. Lors de manifestations organisées par une structure non détentrice d'une licence d'entrepreneur de spectacle vivant, le régisseur son et lumière peut assurer la conduite son ou lumière. Le régisseur son et lumière ne connaissant pas le spectacle, il est impératif de désigner une personne qui pourra le guider et/ou de fournir tous types de documents nécessaires au bon déroulé du spectacle (conduite lumière, tops son, déroulé du spectacle, plan de feu, plan de scène...).

Lorsque l'occupant est un professionnel du spectacle (détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacle), les régisseurs son et lumière mettent les équipements à disposition de celui-ci et en supervisent l'installation, dans le respect des règles de sécurité en vigueur. Ils n'assurent pas les régies son et lumière.

Conditions d'utilisation du matériel des salles de spectacles:

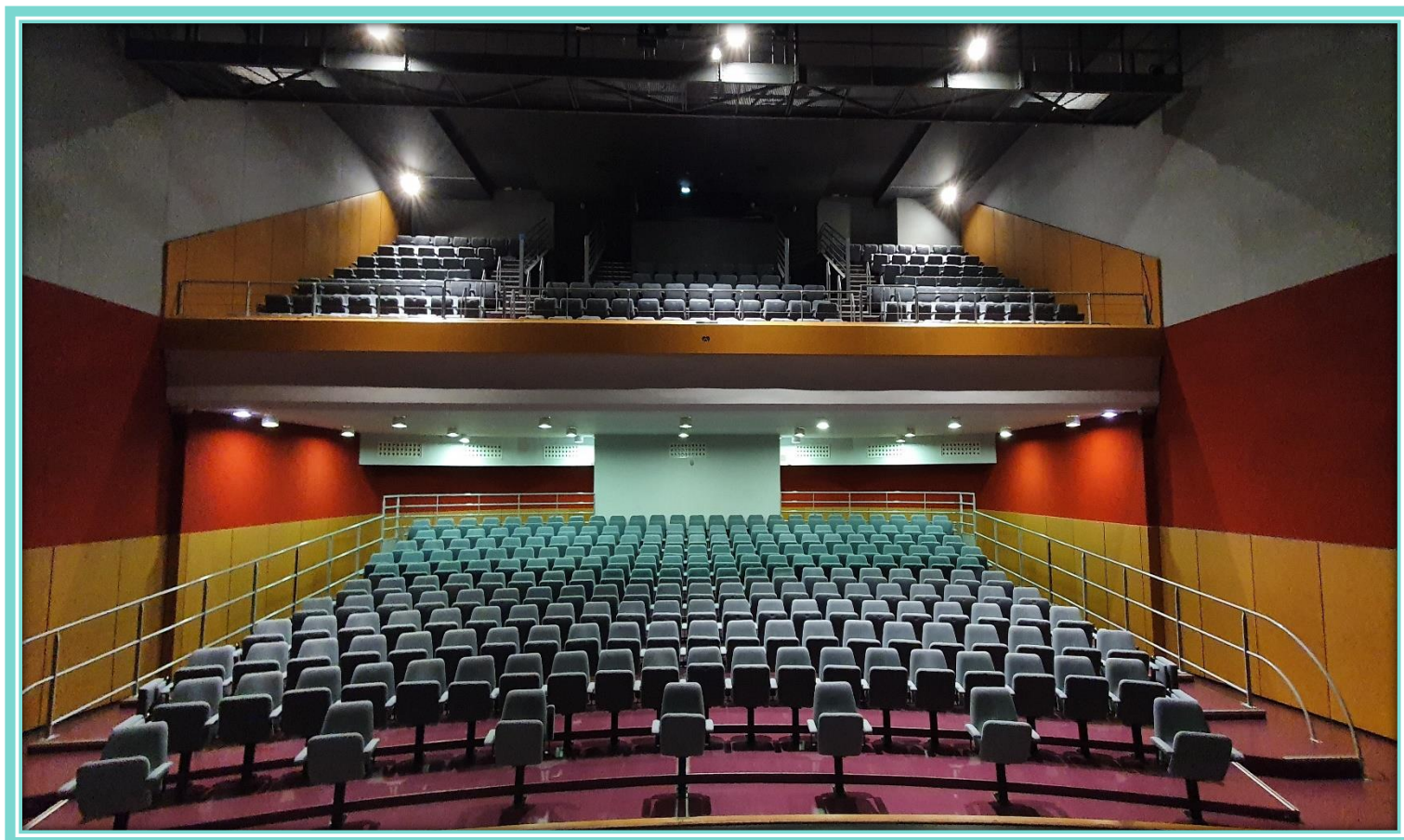
Le matériel (son, lumière et logistique) est mis à disposition dans un bon état de fonctionnement.

L'utilisation par le contractant dudit matériel se fait obligatoirement en présence du régisseur et du sonorisateur-électricien de la Ville de Lyon.

A condition que les règles de sécurité soient respectées, les matériels mis à disposition ne pourront être déplacés par le contractant qu'après accord de l'agent compétent de la Ville. **Ils sont remis à leur place initiale par le contractant à la fin de la manifestation.** Le temps de démontage et remise en place de ces équipements devra être **compris sur la période de location.**

LA SALLE

(Voir plan de fauteuils en Annexe 1)



- **Capacité totale de 397 places assises dont 4 places de servitude prioritairement réservées pour la Ville de Lyon, disponibles en billetterie ¼ d'heure avant le début de la manifestation + 6 emplacements pour fauteuils roulants**
 - parterre : **235** fauteuils gradinés + 12 strapontins
 - balcon : **150** fauteuils gradinés
- Passerelle au centre de la Salle, largeur 16,60m - CMU 1500Kg répartis, pouvant recevoir une charge de 100Kg/ml au plancher + 2 lisses d'accrochage des projecteurs supportant une charge de 25 kg/ml (L'accroche sur les passerelles ne peut se faire qu'en présence d'un technicien de la salle).

LES LOGES

- Situées en sous-sol, sous la scène, capacité d'accueil de 60 personnes maximum,
- Accès au plateau par escalier donnant en fond de scène (lointain-jardin),
- 3 loges collectives équipées d'un lavabo avec miroir, une douche et un WC,
- 1 espace détente,
- 4 tables 2m x 0.80m + 8 sièges,
- 3 portants mobiles pour vestiaire.

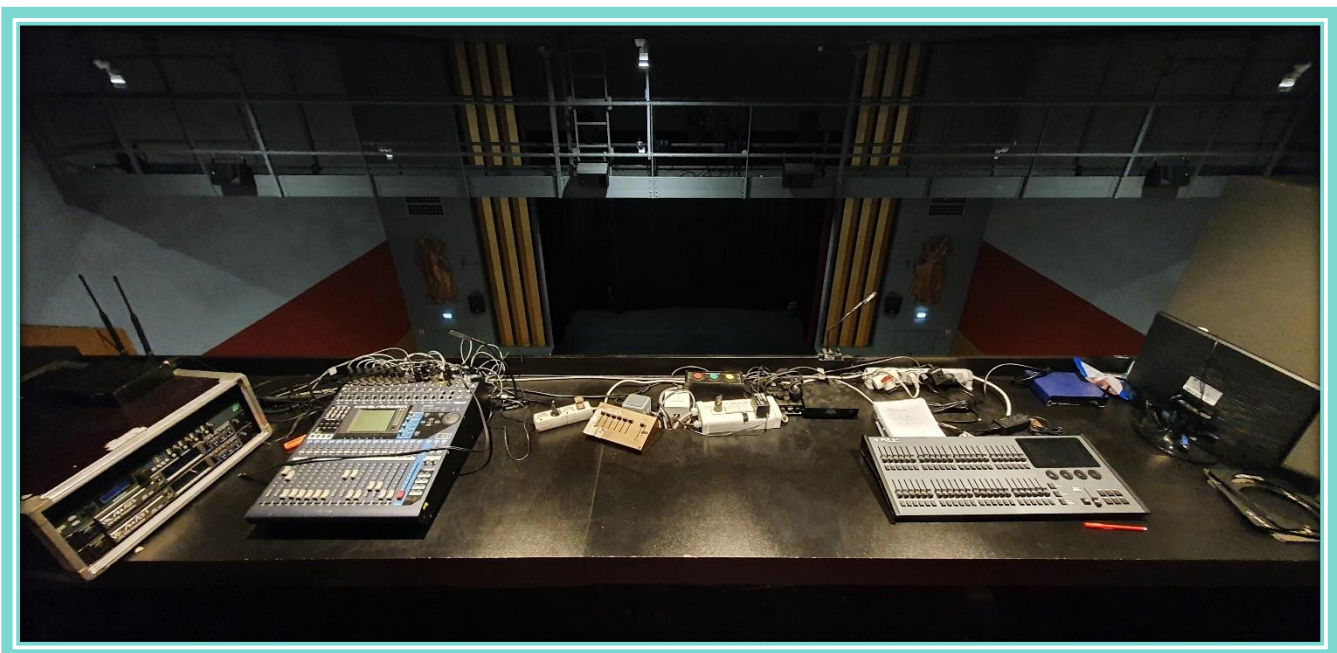
LA RÉGIE

- Régie son & lumière ouverte, située au balcon face.
 - dimensions: L 3,90m x l 2,40m,
 - plan de travail L 3,90m x l 0,80m x H 0,75m

C'est le seul emplacement autorisé pour les régies son et lumière de tournée.

Il est vivement conseillé aux organisateurs de s'assurer que les dimensions de leur matériel soient compatibles avec celles de ce local.

- La régie offre un pilotage complet de l'ensemble de nos équipements et installations scéniques.



DIVERS

Hall & atrium :

- Espace billetterie avec banque d'accueil mobile,
- Pas de possibilité de buvette, de vestiaire ou d'espace de vente de produits,
- 2 banques d'accueil mobiles + 2 chaises hautes,
- 10 poteaux guide file + 3 poteaux de signalétique (format A4).

Mobilier :

- 2 tables 2mx0.60m
- 15 chaises pliables
- 10 chaises coques
- 1 pupitre orateur

ESPACE SCÉNIQUE



Plateau :

- Plateau intégrée au cadre de scène, hauteur 1,15m,
- Plancher en bois, accès au parterre par escaliers à Cour/Jardin,
- Dimensions du plateau avec avant-scène arrondie :
 - - largeur 10.60m (mur à mur),
 - - profondeur 5m (de lointain à l'avant-scène),
 - - hauteur sous perche 7.25m,
- Cadre de scène 8.80m X 6.90m de haut,
- 1 patch Son 12 IN XLR/ 4 OUT à Jardin,
- 2 lignes retours Cour/Jardin avec boîtiers Speakon,
- 2 lignes intercom avec boîtier fixe à Cour,
- Tapis de danse sur demande préalable (au moins 8j avant),

Capacité d'accueil : 60 personnes maximum.

(Au-delà une notice de sécurité sera à prévoir au moins 3 mois avant la manifestation pour avis de la Commission de Sécurité)

Rideaux & occultations :

- Rideau d'avant-scène motorisé (rouge) à ouverture centrale, commandes en régie & au plateau,
- 2 plans de pendrillons + 1 rideau de fond de scène,

Grils, perches et passerelle :

- Faux grill, comportant 2 perches motorisées (CMU 300Kg répartis chacune),

Projection :

- 1 écran de projection sur enrouleur électrique 6.00m de largeur x 6.00m de hauteur (30cm du sol), Temps de montée ou Descente 40s.
- 1 Vidéoprojecteur fixe installé en nez de balcon :
 - OPTOMA EH416 1080p DLP 4200 lumens
- 1 ligne HDMI sur scène, 1 ligne HDMI en régie

Alimentations de puissance sur scène :

- 12 lignes lumières réparties au sol en 2 boîtiers de 6 lignes (Cour/Jardin),
- 2 prises « confort » 16A,
- Prise d'alimentation électrique Son, 400V triphasé 3P+N+T 32A à lointain Cour,
- Prise d'alimentation électrique Lumière, 400V triphasé 3P+N+T 63A à Cour (seuls les équipements aux normes munis des protections nécessaires en amont peuvent être raccordés sur ces coffrets).

ÉQUIPEMENTS SON

CONSOLE + RACK :

- 1 console 01V96 Yamaha

SYSTEMES DE DIFFUSION :

FACE RAPPELS ET RETOURS

- 3 amplis Yamaha P5000/ 2x P2500,
- 2 Enceintes de diffusion en Façade EV SX300,
- 4 Enceintes de diffusion en Balcon (rappels) EV SX80,
- 2 Enceintes de diffusion retours EV SX100,
- 2 lignes retours Cour/Jardin avec boîtiers Speakon

SOURCES :

- 2 Lecteurs de CD (*.wav/*.AIFF/)
- TASCAM CD-01UP professional

INTERCOMIE :

- 2 lignes intercom avec boîtier fixe à Cour,
- Système intercom en réseau :
2 postes en régie, 1 poste sur scène à Jardin,

MICROS ET PIEDS :

- 3 microphones dynamiques Sure SM58,
- 1 microphone HF (sans fil) Sure SM58,
- 2 boîtiers de D.I BSS 133AR
- 4 pieds de micro perches et 2 pieds de table,



EQUIPEMENTS LUMIERE :

PUPITRE :

- 1 Pupitre zéro 88 flx 48
- Écran tactile dédié

PROJECTEURS :

- 22 projecteurs PC 1 KW Robert Juliat 310HPC
- 3 Projecteurs PAR à LEDs Starway Slimkolor 1018UHD RGBW
- 1 Projecteur à découpe 1kw Robert Juliat 611sx
- 4 Projecteurs à découpe 1kw Robert Juliat 614sx

AUTRE :

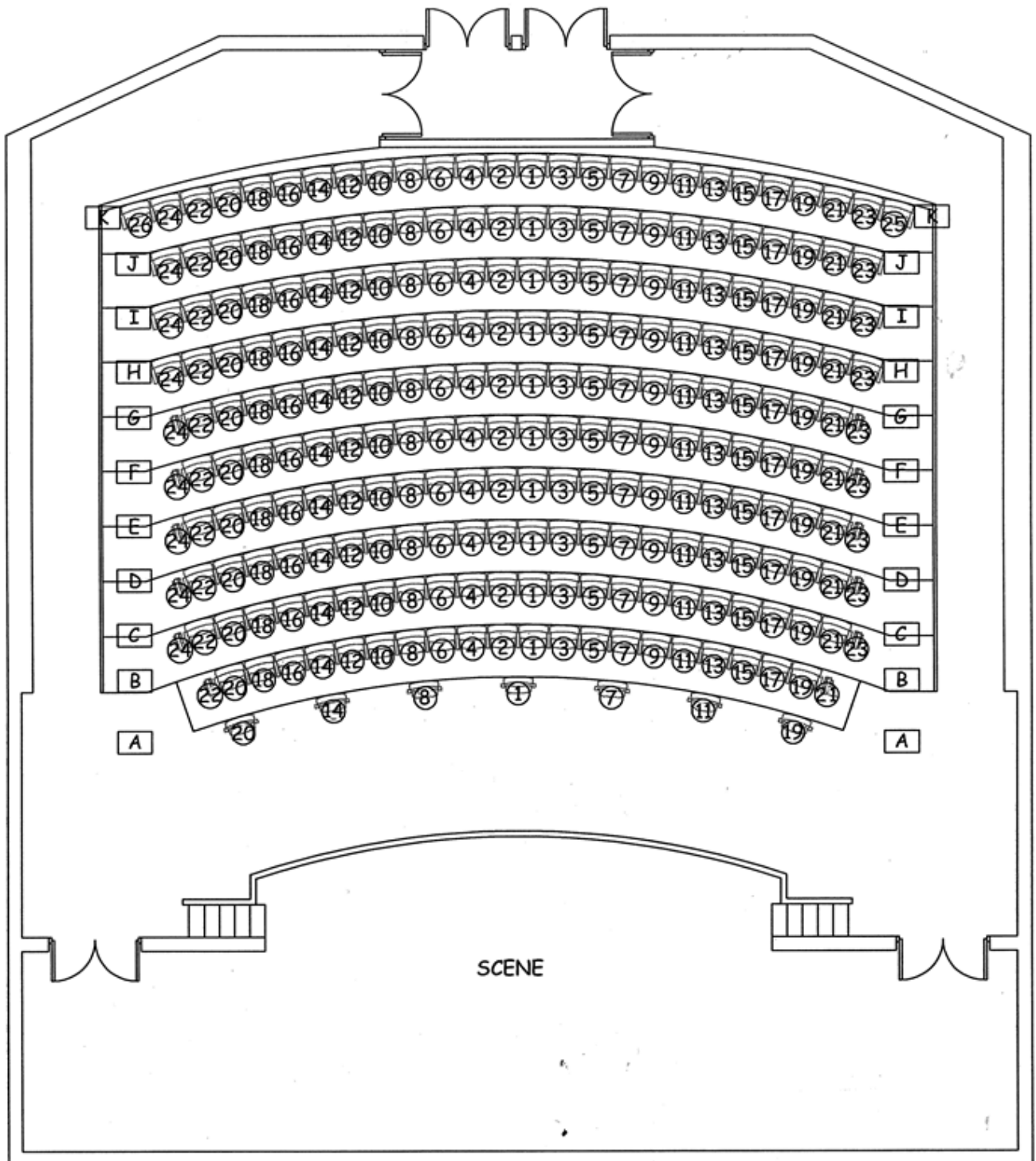
- Bloc gradateur RVE Stager, 12 circuits 2,3kw (patch manuel au local électrique en sol),
- La passerelle dispose de 2 boitiers de 6 lignes lumière (accès exclusivement par la régie),

Les consommables : Gaffer, gélatines, scotch, etc... ne sont pas fournis.



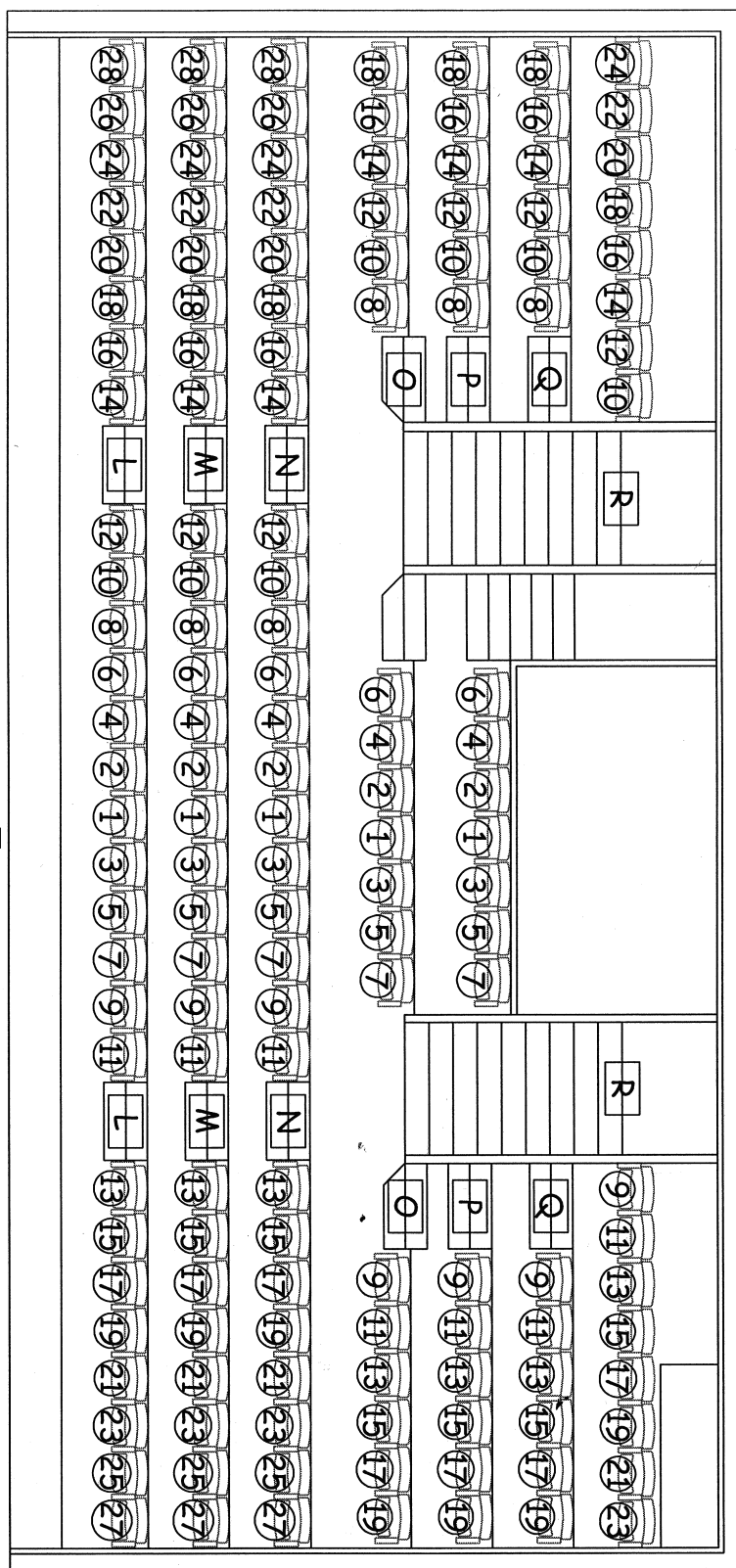
ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE FAUTEUILS niveau ORCHESTRE

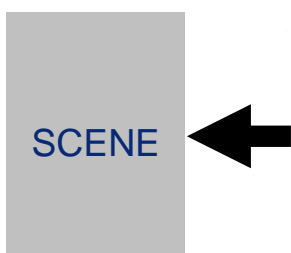


235 fauteuils (dont 4 places de servitude) + 12 strapontins
+ 6 emplacements permanents pour fauteuils roulants.

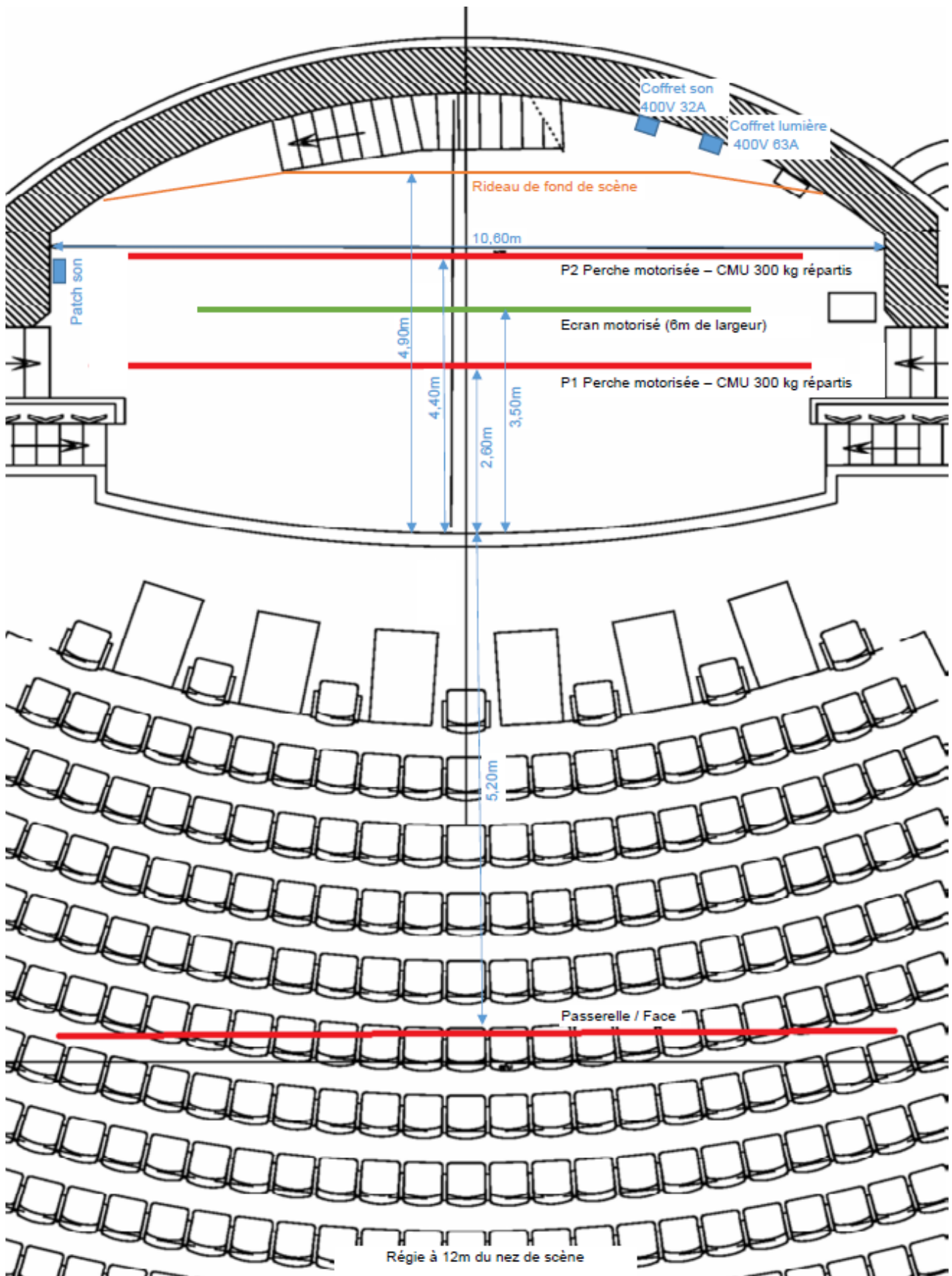
ANNEXE 1bis - PLAN DE FAUTEUILS niveau BALCON



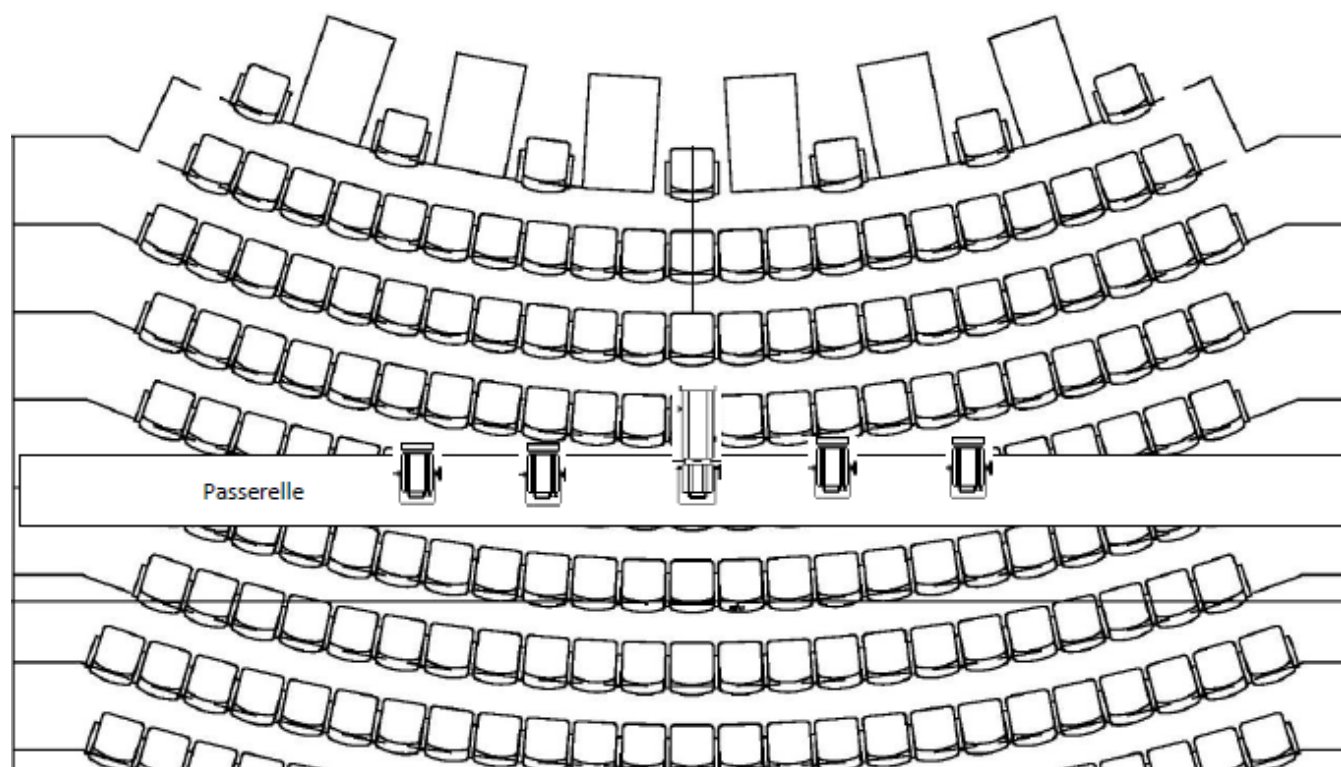
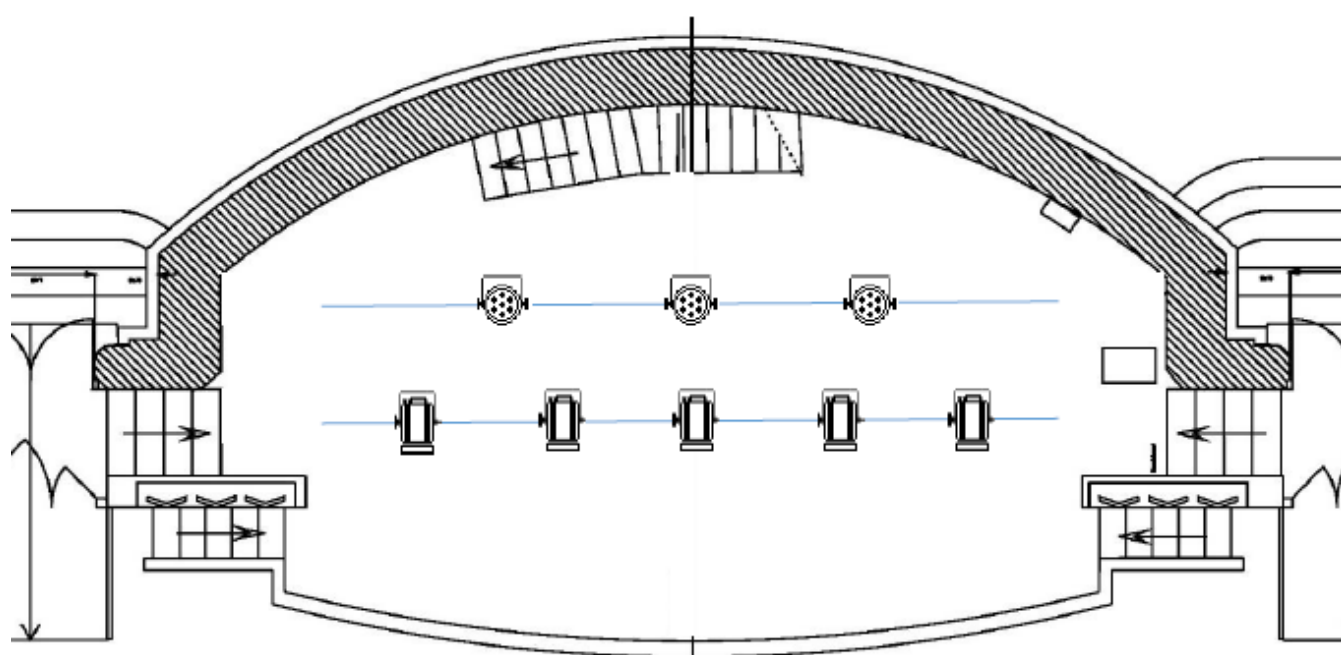
150 fauteuils



ANNEXE 2 - PLAN DE PERCHES



ANNEXE 3 - PLAN DE FEU DE BASE



PC 1kW



PAR Led Starway Slimkolor 1018UHD



Découpe 1kW